

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

Date de la convocation : 05 avril 2023

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mmes DEGRAIS, PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETTEL, MM. CHEMINOT, CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. GUIMONET, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. LORGEUX, Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme BARRY, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, M. GUENIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme PAUCHARD, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,

ABSENTS : Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, M. JOLIVET, Conseiller Municipal, M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

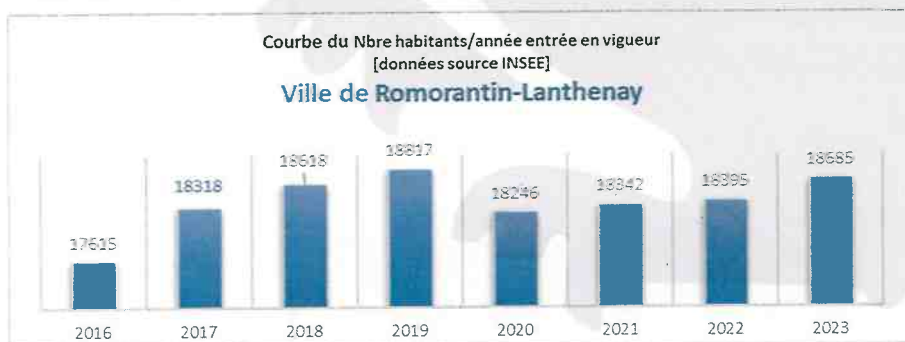
BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL - N° 23/03 - 06/A

Monsieur SEGUIN, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"La présentation de ce budget fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires tenu le 20 mars 2023 et à la commission municipale des finances organisée le 03 avril 2023.

Evolution démographique :

L'INSEE calcule au 1er janvier 2023, pour Romorantin-Lanthenay : 18 685 habitants, soit une augmentation de 290 habitants depuis les chiffres publiés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2022.



Variations démographiques

- 2018 à 2019 = + 1 %
- 2019 à 2020 = - 3 %
- 2020 à 2021 = + 0,5 %
- 2021 à 2022 = +0,29 %
- 2022 à 2023 = +1,58%

Section de fonctionnement

Recettes :

Exercice	2023
Type de mouvement/Chapitre	Budget
Réel	28 748 728,92 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 262 835,32 €
013 - ATTENUATION DE CHARGES	43 434,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 434 454,60 €
73 - IMPOTS ET TAXES	18 447 308,00 €

.../...



74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 083 810,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	415 907,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	3 600,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	57 380,00 €
Ordre	195 270,00 €
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	195 270,00 €
TOTAL	28 943 998,92 €

Le montant des recettes réelles s'élève à 28 748 728,92 € dont :

- Les produits des services et remboursement de charges s'élèvent à 2 477 888,60 €, et sont donc diminués de 49 317 € par rapport au budget 2022 notamment dus à une réduction de mise à disposition et une prudence sur les encaissements de prestation dû au contexte économique.
- Les impôts et taxes de 18 447 308 € sont augmentés de 586 154 € par rapport au budget 2022 dues principalement à la revalorisation des bases fiscales.
- Les dotations et participations s'élèvent à 5 083 810 €, soit une diminution de 388 432 € principalement expliquée par l'encaissement d'une avance sur le filet de sécurité de 591 000 € sur l'exercice 2022,
- Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 415 907 € (revenu des immeubles),
- Les produits exceptionnels s'élèvent à 57 380 € comprenant notamment des remboursements de sinistres.

Dépenses :

Exercice	2023
Type de mouvement/Chapitre	Budget
Réel	25 557 598,92 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 086 535,92 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	15 766 958,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 214 295,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	460 150,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 500,00 €
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	2 160,00 €
Ordre	3 386 400,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 770 000,00 €
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 616 400,00 €
TOTAL	28 943 998,92 €

Le montant des dépenses réelles s'élève à 25 557 598,92 € dont :

- Les charges à caractère général s'élèvent à 7 086 535,92 €, et décroissent de 267 362 € par rapport au budget 2022, année exceptionnellement forte sur les coûts de l'énergie.
- Les charges de personnel s'élèvent à 15 766 958 €, et augmentent de 74 298 € par rapport au budget 2022 intégrant une année complète de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires.
- Les autres dépenses de gestion courante s'élèvent à 2 214 295 € et concernent principalement les subventions aux associations pour 821 759 €, au CCAS de 895 000,00 €, la contribution aux organismes de regroupement de 22 500 €, ainsi que les indemnités des élus basées sur le point d'indice des fonctionnaires,
- Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à 460 150 €, en hausse de 135 494 € pour couvrir à la fois l'augmentation de certains taux (Livret A) ainsi que les intérêts liés au remboursement du nouvel emprunt envisagé.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 27 500 € en très légère hausse.
- Les dotations aux provisions (chapitre 68) s'élèvent à 2 160 € afin de réajuster les risques liés aux créances douteuses.

.../...



Section d'investissement

Recettes :

Exercice	2023		
Type de mouvement/Chapitre	Reports	Budget	Total prévu
Réel	412 435,18 €	5 131 691,15 €	5 544 126,33 €
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	1 821 880,75 €	1 821 880,75 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS	0,00 €	114 548,00 €	114 548,00 €
10 - DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	501 144,00 €	501 144,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	412 435,18 €	1 197 083,40 €	1 609 518,58 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	802 465,00 €	802 465,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	26 570,00 €	26 570,00 €
45 - OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	0,00 €	668 000,00 €	668 000,00 €
Ordre		5 387 400,00 €	5 387 400,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 770 000,00 €	1 770 000,00 €
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		1 616 400,00 €	1 616 400,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		2 001 000,00 €	2 001 000,00 €
TOTAL	412 435,18 €	10 519 091,15 €	10 931 526,33 €

En plus de 412 435,18 € inscrits en reports, les prévisions des recettes réelles sur l'année sont de 5 131 691,15 € principalement constituées de :

- Le Fonds de Compensation de la TVA	351 144 €
- La taxe d'aménagement	150 000 €
- La DETR	211 608 €
- La dotation de soutien à l'investissement local	283 047 €
- Les subventions de l'Etat (hors DETR et DSIL)	347 133 €
- Les subventions départementales et régionales	154 795 €
- Les fonds de concours	100 500 €
- Les autres subventions	100 000 €
- Les cessions	114 548 €
- L'emprunt	800 000 €
- Les remboursements de budgets annexes	26 570 €
- Versement pour vente en l'état d'achèvement (VEFA)	668 000 €

Dépenses :

Exercice	2023		
Type de mouvement/Chapitre	Reports	Budget	Total prévu
Réel	1 529 276,00 €	7 205 980,33 €	8 735 256,33 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	691 865,00 €	691 865,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 478,43 €	151 691,00 €	270 169,43 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	48 547,45 €	170 000,00 €	218 547,45 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	889 162,73 €	1 189 396,00 €	2 078 558,73 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	473 087,39 €	1 252 994,00 €	1 726 081,39 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
45 - OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS VEFA POLE CITOYEN JEUNESSE	0,00 €	350 000,00 €	350 000,00 €
OP 202201 - REHABILITATION EGLISE ST AIGNAN DE LANTHENAY	0,00 €	665 090,00 €	665 090,00 €
OP 202202 - GROUPE SCOLAIRE ST MARC ET GYMNASE	0,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

.../...



OP 202203 - EGLISE ST ETIENNE NEF COTE OUEST	0,00 €	342 181,33 €	342 181,33 €
OP 202204 - REAMENAGEMENT DU QUARTIER DES FAVIGNOLLES	0,00 €	611 413,00 €	611 413,00 €
OP 202301 - POLE CITOYEN JEUNESSE	0,00 €	761 350,00 €	761 350,00 €
Ordre	0,00 €	2 196 270,00 €	2 196 270,00 €
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		195 270,00 €	195 270,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		2 001 000,00 €	2 001 000,00 €
TOTAL	1 529 276,00 €	9 402 250,33 €	10 931 526,33 €

En plus de 1 529 276,00 € inscrits en reports, les prévisions des dépenses réelles sur l'année sont de 7 205 980,33 € principalement orientées pour :

- Le remboursement du capital d'emprunt 691 865,00 €
- Une éventuelle avance au budget annexe Assainissement 20 000,00 €
- Pour les études, acquisitions, subventions d'équipement et travaux détaillés :

Projet	Montant
Lancement de la construction du groupe scolaire St Marc	1 000 000,00 €
La poursuite du programme de rénovation du quartier des Favignolles	611 413,00 €
Lancement de la construction du Pôle Citoyen Jeunesse aux Favignolles	1 111 350,00 €
L'aménagement d'un terrain multisports aux Favignolles	76 000,00 €
La poursuite du programme de réhabilitation de l'église St Etienne	342 181,00 €
La poursuite des travaux à l'église St Aignan et St Laurent de Lanthenay	665 090,00 €
L'aboutissement du programme de travaux d'éclairage public avec transformation progressive en LED	100 000,00 €
Divers travaux de voirie et d'urbanisation	683 500,00 €
La continuité du programme de subventions aux propriétaires de logements ou bailleurs	170 000,00 €
Les travaux d'accessibilité à l'école maternelle du Bourgeau	38 525,00 €
La mise en place d'un Contrat de Performance Energétique pour le marché de chauffage	44 660,00 €
Le renouvellement ou réhabilitation de plusieurs véhicules des Services Techniques	102 580,00 €
Différents travaux de mise aux normes dans les bâtiments publics	172 978,00 €
L'étude du schéma de déplacement relatif au centre-ville	49 950,00 €
L'engazonnement du terrain annexe au stade Tournefeuille	125 000,00 €
Renouvellement du matériel scénique et de projection de la Pyramide	58 952,00 €
Matériel pour les ateliers et l'entretien de la voirie	43 550,00 €
Autres Travaux et équipements pour les stades	28 900,00 €
Autres Travaux et équipements pour les gymnases	14 300,00 €
Matériel et travaux dans les écoles maternelles	43 525,00 €
Matériel et travaux dans les écoles élémentaires	57 600,00 €
Matériel et travaux dans les restaurants scolaires	29 000,00 €
Bornage de parcelles et alignements	50 000,00 €
Travaux au foyer SERRAULT	41 500,00 €
Réparation de la passerelle du square Ferdinand Buisson	100 000,00 €
Matériel pour le conservatoire de musique	10 652,00 €
Matériel et logiciels informatique pour les services	38 200,00 €
Travaux de rénovation du chauffage	97 560,00 €
Matériel et travaux sur les terrains et espaces verts	41 000,00 €
Matériel et Travaux divers dans les bâtiments	66 149,00 €



- Pour des travaux en régie détaillés : 130 000,00 €
- Motorisation de stores île de la motte
 - Peintures des grandes portes des bâtiments scolaires
 - Remplacement des éclairages en technologie LED dans les écoles maternelles
 - Câblage téléphonique dans les écoles maternelles
 - Travaux divers dans les écoles maternelles
 - Travaux de peinture à l'école maternelle du mail de l'Hôtel Dieu
 - Remplacement de la fontaine à mains à l'école Maternelle des tuileries
 - Câblage téléphonique dans les écoles élémentaires
 - Travaux divers dans les écoles élémentaires
 - Remplacement des éclairages en technologie LED dans les écoles élémentaires
 - Peintures diverses à l'école Maurice LECLERT
 - Réparation de fuites de toiture à l'école élémentaire des tuileries
 - Modernisation de la VMC dans le restaurant scolaire Emile MARTIN
 - Installation de grooms pour la sécurisation des expositions au musée de Sologne
 - Eclairage de la vitrine de la galerie des pilotes au musée MATRA
 - Installation de détecteurs lumières dans les sas des toilettes à la Fabrique NORMANT
 - Rénovation des peintures tribune Boulodrome
 - Rénovation des murs et du portail Blancheland
 - Installation de grilles de protection de la salle de boxe au gymnase Brossard
 - Rénovation des peintures des murs extérieurs aux Gymnases Ladoumègue et Saint Martin
 - Traçage du plateau au gymnase St Martin
 - Remplacement des éclairages en technologie LED des vestiaires des gymnases
 - Remplacement des éclairages en technologie LED salle St Barthélémy
 - Installation d'horloges pour les éclairages des gymnases
 - Rénovation des vestiaires au stade Herrero
 - Rénovation des anciens vestiaires au stade Ladoumègue
 - Rénovation des anciens vestiaires au stade Tournefeuille
 - Rénovation des clôtures, Pare ballon aux stades Herrero et Ladoumègue
 - Rénovation des terrains extérieurs du tennis club
 - Installation d'élingues sur le pourtour de la salle de Lanthenay
 - Installation d'un portillon et grillage pour l'espace potager au multi accueil des Rossignols
 - Remplacement des éclairages en technologie LED à l'Entracte
 - Pose de carrelage extérieur "entrée des artistes" et "office" à la Pyramide
 - Eclairage petite et grande salle de la Pyramide
 - Réfection des plafonds sous verrière dans le hall après colmatage des infiltrations à la Pyramide
 - Rénovation du revêtement du sol dans l'entrée des bureaux à la Pyramide
 - Pose d'une clôture en panneaux béton pour la sécurisation du local VTT au Parc de Beauvais
 - Réfection de tampons en voirie
 - Réfection de coffrets électriques pour les Journées gastronomiques de Sologne
 - Réfection des portails de la mairie

La fiscalité

Dans le cadre de la réforme fiscale et à compter de l'année 2021, les communes ont perdu le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais continuent de percevoir cette taxe sur les résidences secondaires.

En contrepartie, elles se voient transférer la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties du Département et, le cas échéant, bénéficient d'une compensation de l'Etat afin de garantir la neutralité financière du nouveau dispositif.

.../...



Les taux sont fixés à :

- 25,43 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires
- 56,30 % pour le Foncier bâti
- 65,50 % pour le Foncier non bâti

Niveau d'endettement

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de la dette est de 14 169 043,09 € soit 758,31 € par habitant et reste au-dessous de la moyenne nationale de 862 € par habitant.

Capacité de désendettement

Au 1^{er} janvier 2023 nous pouvions constater une Epargne Brute (CAF Brute) de 143,99 €/h permettant un désendettement théorique sur 5,35 ans."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité (23 pour, 2 contre : Mme PAUCHARD - M. GUENIN et 4 abstentions : MM. NAUDION - BLANCHARD - Mme GIRAUDET - M. de REDON) le budget principal 2023.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

17 AVR 2023

Mis en ligne sur le site internet le

18 AVR 2023

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérécours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER